

## COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION DU 3 JUI 2017

### 1. Avenant à la Convention FFR/ LNR

Le Comité Directeur a approuvé le projet d'avenant à la Convention FFR/LNR relatif aux conditions d'exécution de la saison 2017/2018 s'agissant des conditions de mise à disposition des joueurs en Equipe de France. Cet avenant sera soumis pour approbation aux Assemblées Générales de la FFR (24 juin 2017) et de la LNR (1<sup>er</sup> juillet 2017).

Les principaux points de cet avenant portent sur :

- l'ouverture de discussions par la FFR et la LNR pour définir les termes d'une nouvelle convention portant sur les saisons 2018/2019 à 2022/2023 afin de permettre au rugby français de disposer d'un cadre institutionnel équilibré et stabilisé jusqu'à l'échéance de la Coupe du Monde 2023 et ce, sur la base, d'une « feuille de route » établie communément par les parties qui fixe leurs grands objectifs et les principaux principes qui guideront les discussions sur l'élaboration de cette nouvelle convention ;
- un élargissement de la « Liste Groupe France » à 45 joueurs ;
- l'organisation de l'intersaison des joueurs figurant dans la « Liste Groupe France » ;
  - o pour les joueurs inscrits sur la « Liste Groupe France » et qui sont sélectionnés pour la Tournée en Afrique du Sud en juin 2017 : l'intersaison 2017 sera de 10 semaines consécutives (sans match officiel ou amical), période débutant le 25 juin 2017 (ces joueurs pourront participer à la 2<sup>ème</sup> journée de TOP 14 qui se déroulera le week-end des 2 et 3 septembre 2017) ;
  - o pour les joueurs inscrits sur la « Liste Groupe France » et qui participent à la Tournée des Barbarians en juin 2017 : ils ne pourront participer à aucun match amical avec leur club à compter de la fin de la Tournée jusqu'à la 1<sup>ère</sup> journée du TOP 14 2017/2018 à laquelle ils pourront participer ;
  - o pour les joueur inscrits sur la « Liste Groupe France » ne participant ni à la Tournée du XV de France ni à celle des Barbarians en juin 2017 : ils devront observer une période d'intersaison de 10 semaines consécutives sans participation à aucun match, officiel et/ou amical, avec leur Club. Cette période de 10 semaines consécutives s'applique à compter de leur dernier match avec leur club lors de la saison 2016/2017.



Pendant l'intersaison, la préparation des joueurs de la Liste Groupe France fera l'objet d'un cahier des charges établi en concertation entre l'encadrement de l'Equipe de France et l'encadrement des clubs concernés, ce qui permettra la préparation de se dérouler au sein du club sous la direction de l'encadrement de l'Equipe de France.

- l'organisation à titre exceptionnel d'un quatrième Test Match en novembre 2017 afin de marquer le soutien du rugby professionnel à la candidature de la France à l'organisation de la Coupe du Monde 2023 (match contre la Nouvelle-Zélande qui aura lieu le mardi 14 novembre 2017) ;
- le nombre de joueurs pouvant être sélectionnés pour chaque période de mise à disposition en novembre et pendant le Tournoi des 6 nations : il est porté à 31<sup>1</sup>. Pour la préparation du 4<sup>ème</sup> Test Match en novembre, 15 joueurs supplémentaires seront mis à disposition à compter du dimanche 12 novembre.
- le versement par la FFR à la LNR d'un montant de 2 200 000 € HT pour tenir compte des évolutions apportées au dispositif XV de France qui doit donner lieu à indemnisation des clubs concernés par la LNR.

## **2. Calendrier du TOP 14 2017/2018**

---

A la suite de l'approbation du projet d'avenant à la Convention FFR / LNR et de ses nouvelles dispositions qui renforcent la période d'intersaison des joueurs de la « Liste Groupe France », le Comité Directeur a adopté le calendrier du TOP 14 pour la saison 2017/2018 qui prévoit un ajustement par rapport à la version initiale (adoptée lors du Comité Directeur des 14 et 15 mars 2017) en décalant la 1<sup>ère</sup> journée du TOP 14 au week-end des 26 et 27 août 2017.

Le Comité Directeur de la FFR du 3 juin 2017 ayant approuvé ce calendrier, le calendrier du TOP 14 pour la saison 2017/2018 est définitif.

## **3. Elections partielles**

---

L'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2017 procédera à une élection partielle au sein du Comité Directeur (décision du Comité Directeur du 26 mai 2017 portant sur deux sièges de représentants des clubs de TOP 14 et un siège de représentant des clubs de PRO D2).

Le Comité Directeur a décidé que l'élection partielle portera également, le cas échéant, sur des sièges complémentaires de représentants de TOP 14 et/ou de PRO D2 qui deviendraient vacants d'ici le 1<sup>er</sup> juillet par suite de la démission d'autres représentants de clubs de TOP 14 ou de PRO D2.

---

<sup>1</sup> Hors, le cas échéant, les joueurs qui évolueraient dans un club étranger et les joueurs sous contrat exclusif avec la FFR au titre de leur appartenance à l'Equipe de France à 7

AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEBVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
1	M																				
2	M																				
3	J																				
4	V																				
5	S																				
6	D																				
7	L																				
8	M																				
9	M																				
10	J																				
11	V																				
12	S																				
13	D																				
14	L																				
15	M																				
16	M																				
17	J																				
18	V																				
19	S																				
20	D																				
21	L																				
22	M																				
23	M																				
24	J																				
25	V																				
26	S																				
27	D																				
28	L																				
29	M																				
30	M																				
31	J																				

**TOP 14**

Les journées sont positionnées le samedi dans le calendrier (lors de chaque journée, des matches auront également lieu le dimanche, sous réserve de programmation de matches le vendredi à titre exceptionnel). Aucun match ne sera programmé le dimanche 24 décembre (J13)

**PRO D2**

Les journées sont positionnées le vendredi dans le calendrier (pendant la phase régulière, un match aura lieu le jeudi, six matches le vendredi et un match le dimanche, sous réserve de la 30e et dernière journée). Aucun match ne sera programmé le dimanche 24 décembre (J17)

**TOP 14 / PRO D2**

Match d'accession entre le 13e de TOP 14 et le finaliste de PRO D2

**Coupees d'Europe**

Les journées sont positionnées le samedi dans le calendrier

**Tournoi des 6 Nations / Test Matches**